

AU SOMMAIRE:

- **TRAVAUX DEVANT L'ESCUELLE CE JEUDI 25 JANVIER**
 - **OPÉRATION DE RATTRAPAGE D'ENTRETIEN DES AFFLUENTS DE L'HERAULT - hiver 2024**
 - **ATTENTION DÉMARCHAGE DANS LE VILLAGE JUSQU'AU 21 FÉVRIER**
-

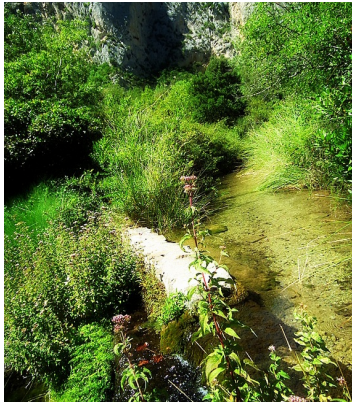


En raison de la réfection par le service technique des pavés de la chaussée devant l'hôtel/restaurant de l'Escuelle ce jeudi 25 janvier, cet accès sera fermé durant leur intervention.

Aussi, ce jour-là, les véhicules devront emprunter la rue du bout du monde pour rentrer ou sortir de la place.

Le portail du parking sera ouvert le temps nécessaire.

Merci pour votre compréhension.



Hérault : des affluents du fleuve

Opération de rattrapage d'entretien des affluents de l'Hérault - hiver 2024

Dans le cadre du PPI de **lutte contre les crues** (GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), porté par la CCVH, une opération de restauration du boisement des berges sur plusieurs affluents a démarré le 15 janvier dernier, pour une durée totale d'environ 5 semaines.

Il s'agit de travaux d'élagage, d'abattage des arbres à risques ou envahissants, de retrait des embâcles ainsi que des déchets. Ils seront réalisés à l'aide d'un porte outil (chaptrack), d'un broyeur forestier et d'une équipe de bûcherons à pieds.

Le but est de faciliter le passage de l'eau dans le lit des cours d'eau en prévention des crues sur les secteurs à enjeux (urbains ou périurbains, ouvrages de franchissement routier) tout en préservant la biodiversité.

Les travaux seront réalisés sur plusieurs affluents de l'Hérault sur les communes de Belarga, Puilacher, Plaissan et le Verdus à Saint-Guilhem-le-Désert.

A nouveau, nous avons été informés de la venue sur la commune, entre le 21 janvier et le 21 février, de commerciaux de la société Talc agissant pour le compte de SOWEE, une filiale d'EDF. Ils viendront proposer des contrats d'énergie et de services associés Sowee.

Nous vous recommandons d'être prudent et de ne pas vous précipiter pour vous engager à quoi que ce soit surtout pour ce qui concerne la fourniture d'énergie électrique.

Vous êtes bien sûr libres de refuser tout démarchage, vous n'êtes pas obligé-e-s de laisser rentrer ces personnes chez vous, ils n'ont pas à exiger de voir vos factures d'électricité.

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

